

Les associations sectorielles paritaires

Qu'est-ce qu'une association sectorielle paritaire?



Une association sectorielle paritaire (ASP) est un organisme créé en vertu de la LSST. Elle est autonome, sans but lucratif et administrée par un conseil d'administration composé d'un nombre égal de représentants d'employeurs et de représentants syndicaux (art. 98, LSST)¹.

Sa mission : proposer des solutions qui conviennent aux particularités des milieux de travail.

Sa composition : des équipes multidisciplinaires et professionnelles possédant une expertise en SST.

Son financement : les cotisations des employeurs d'un même secteur d'activité.

Les mandats des ASP

L'article 101 de la LSST confère plusieurs mandats aux ASP, notamment :

1. Aider à la formation et au fonctionnement des comités de santé et sécurité (CPSST), et des comités de chantier;
2. Concevoir et réaliser des programmes de formation et d'information pour les CPSST, et les comités de chantier;
3. Faire des recommandations relatives aux règlements et normes de SST;
4. Collaborer avec la CNESST et les directeurs de santé publique à la préparation de dossiers ou d'études sur la santé des travailleuses et des travailleurs et sur les risques auxquels ils sont exposés;
5. Élaborer des guides de prévention propres aux activités des établissements;
6. Donner leur avis sur les qualifications requises des inspecteurs de la CNESST;
7. Embaucher le personnel administratif et spécialisé nécessaire à la poursuite de ses objectifs.

1. Commission de la santé et de la sécurité du travail. Pour de l'accompagnement en prévention : Faites appel à votre ASP, CSST, 2012, p. 2.

Les services offerts par les ASP

Les ASP ont pour mandat de répondre, en priorité, aux milieux membres de leurs associations. Certaines ASP offrent des services uniquement à leurs membres alors que d'autres font le choix de les offrir plus largement. Dans tous les cas, certains services tels que les publications sont ouverts au grand public. Renseignez-vous!

Information : sites Web, fiches techniques, guides complets, revues, bulletins électroniques, colloques et centres de documentation sont mis à la disposition des entreprises.

Conseil et assistance en matière :

- de mise sur pied de CPSST;
- d'avis sur la conformité à la réglementation;
- de prévention des risques en milieu de travail;
- d'élaboration de programmes de prévention;
- d'analyse ergonomique des postes de travail;
- de matières dangereuses (SIMDUT);
- de sécurité des machines, etc.

Formation

- pour les représentants des travailleurs, des membres des CPSST et des employeurs;
- sur les problématiques de SST de chaque milieu;
- en formule grand public, en webdiffusion ou en milieu de travail.

Certaines formations sont gratuites et d'autres à un coût très abordable. Elles sont admissibles à un remboursement, par votre employeur, en vertu du Règlement sur les dépenses de formation admissibles (art. 1, paragr. 26).

Recherche et développement : sur des sujets liés aux problématiques de SST.

Votre rôle en ce qui concerne les ASP

Savoir si votre employeur cotise à une ASP

Seul votre employeur peut vous fournir cette information (confidentielle) qui se trouve sur la *Décision de classification* que la CNESST lui transmet chaque automne.

Ne pas hésiter à utiliser les services des ASP

La plupart des services offerts par les ASP sont gratuits. Que ce soit pour de l'information, des conseils ou de la formation, parcourez le site des ASP ou appelez-les!

Collaborer avec les spécialistes de l'ASP

Vous devez accompagner et collaborer étroitement avec les professionnels qui interviendront dans votre milieu de travail. Préparez-vous : maîtrisez votre sujet et communiquez-leur des faits.

Assurer le suivi

Lisez bien les avis et les recommandations des professionnels de votre ASP afin d'en assurer le suivi au sein du CPSST ou auprès de l'employeur. Au besoin, communiquez avec votre conseillère ou votre conseiller de la CSN qui pourra vous aider.

Les différentes ASP

Au nombre de dix, les ASP sont présentes dans les secteurs d'activité suivants.

Associations sectorielles paritaires		Secteurs d'activité
 APSSAP	APSSAP http://apssap.qc.ca	Administration provinciale
 Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur «affaires municipales»	APSAM http://www.apsam.com	Affaires municipales
 ASSTSAS Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur affaires sociales	ASSTSAS http://www.asstsas.qc.ca	Affaires sociales (santé et services sociaux)
 asp construction	ASP Construction http://www.asp-construction.org	Construction
 Association sectorielle Fabrication d'équipement de transport et de machines Un organisme paritaire en santé et sécurité du travail	ASFETM http://www.asfetm.com	Fabrication d'équipements de transport et de machines
 MULTI PRÉVENTION ASP	Multiprvention http://multiprevention.org/	Fabrication de produits en métal, de produits électriques et industries de l'habillement et de l'imprimerie
 apsm	APSM http://aspmines.qc.ca	Mines
 AUTO Prévention ASSOCIATION SECTORIELLE SERVICES AUTOMOBILES autoprevention.org - 800 363-2344	Auto Prévention http://www.autoprevention.qc.ca	Services automobiles
 PRÉVENTEX	Préventex http://www.preventex.qc.ca	Textile et bonneterie
 VIA PRÉVENTION	Via Prévention http://www.viaprevention.com	Transport et entreposage